
Compte-rendu de la réunion publique du 7 février 2012

1. Objet de la réunion

Dans le cadre de la Révision du POS – Elaboration du PLU de la commune d'Alleins (délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2011), une réunion publique de concertation a été organisée le mardi 7 février 2012 à la mairie à 18h30.

Une dizaine de personnes étaient présentes pour assister à cette réunion ayant pour objet :

- Le contexte d'élaboration du PLU ;
- Les principaux enseignements du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- Du PADD au PLU ;
- Le calendrier et la suite de la procédure.

Monsieur le Maire accueille les participants et introduit la réunion en expliquant les enjeux du PLU, qui vise à préserver le village d'Alleins pour les 15-20 prochaines années.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **Monsieur de Poncins**, Urbaniste, ayant en charge l'élaboration technique du PLU.

2. Débat

Au cours de la présentation du diagnostic territorial et des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, plusieurs interrogations et réflexions ont été émises par les habitants, portant notamment sur :

2.1. Le zonage du POS et du PLU :

Une explication sur les différents types zones est demandée.

Le zonage des POS se répartit en deux grands types de zones : les zones Urbaines (U) et les autres zones « N » à savoir :

- les zones NA : zones d'urbanisation future dans le cadre d'une modification du POS ou d'une opération d'ensemble.
- les zones NB : zones naturelles où l'habitat diffus est accepté, même en l'absence de réseaux, mais à condition d'une superficie minimale, mais interdisant à Alleins les maisons à étages.
- les zones NC : zones agricoles.
- les zones ND : zones naturelles et forestières.

Le zonage des PLU modifie cette nomenclature pour créer quatre grands types de zones :

- les zones U : zones urbaines.
- les zones AU : zones à urbaniser.
- les zones A : zones agricoles.
- les zones N : zones naturelles.

2.2. La préservation des terres agricoles :

La préservation des terres agricoles apparaît paradoxale en égard à la diminution du nombre d'agriculteurs depuis de nombreuses années.

La Directive Territoriale d'Aménagement prévoit la conservation d'espaces agricoles de production spécialisée au nord de la commune. **La Commune** rappelle que ce document a été réalisé par les services de l'Etat.

2.3. Les caractéristiques des vabres :

Une demande de mesures spécifiques de protection des vabres est formulée.

Compte-rendu de la réunion publique du 7 février 2012

Monsieur le Maire précise l'importance du rôle des vabres au sein de la commune qui sont à protéger ; Il ne s'agit pas de les entretenir (en les bétonnant) mais de conserver leur état naturel qui joue par leur capacité d'infiltration un rôle de ralentissement des écoulements d'eau du massif lors des orages. Il sera étudié dans le cadre du PLU la réalisation de zones inconstructibles non aedificandi de part et d'autre des vabres.

2.4. Les énergies renouvelables :

La localisation de la future ferme photovoltaïque semble intéresser la population

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation à terme de la carrière du Défends en champs photovoltaïque permettant de créer des recettes locales. Il précise également que le développement de ce type d'énergie est limité aux carrières en fin d'exploitation et non aux zones agricoles.

2.5. Le maillage doux :

Le développement du maillage doux est soutenu par la population

Lors de la présentation de l'orientation n°5 sur l'amélioration des fonctionnalités, les habitants témoignent de leur volonté d'un renforcement du maillage de modes doux, notamment aux abords des écoles qui permettrait de faciliter l'action « *Marchons vers l'école* ».

Monsieur le Maire complète en signalant que le maillage des modes doux s'appuie également sur les atouts naturels avec la présence du GR6 qui traverse la commune. L'avancement de ce maillage se fera au fur et à mesure de l'évolution et des opportunités foncières à l'instar des réseaux cyclables des villes qui avancent par petites sections.

2.6. La protection des espaces collinaires et forestiers :

Elle est évoquée, avec notamment la possibilité d'intégrer dans le PLU des actions pour réduire le risque incendie.

Les pins majoritairement présents dans le massif des Côtes sont des espèces qui flambent très vite, ce qui inquiète la population. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit de parcelles privées et que la Commune n'a aucune possibilité d'agir, à part de préempter avec le concours du Département (ENS).

3. Conclusion et calendrier prévisionnel

A l'issue du débat, **Monsieur le Maire** remercie les participants d'être venus et précise que la présentation de la présente réunion sera disponible sur le site internet de la commune et consultable au service urbanisme en Mairie.

Une prochaine réunion publique sera organisée dans quelques semaines (mi-avril) afin de présenter le projet de zonage et de règlement du PLU.